

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE DE BIOLOGIE INDUSTRIELLE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2024-2025

VAGUE E

Rapport publié le 18/07/2025

Au nom du comité d'experts :

Michel Fick , président du comité

Pour le Hcéres :

Coralie Chevallier, présidente

Le Haut Conseil de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (Hcéres) est une autorité publique indépendante. Il est chargé de l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de recherche, des structures et unités de recherche, et des formations.

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par la présidente du Hcéres.

Messages-clés de l'évaluation

L'École de Biologie Industrielle (EBI) est une école d'ingénieurs spécialisée dans les biotechnologies et la galénique, fondée en 1992 et qui a obtenu en 2015 la qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG). Après le départ de la fondatrice et directrice historique de l'établissement, une nouvelle gouvernance a pris le relais en 2023, et a créé, en un peu plus d'un an, une nouvelle dynamique, sans provoquer de rupture avec le fonctionnement quotidien de l'école. Si la trajectoire de l'EBI est donc globalement positive, elle doit encore avancer sur quelques grands chantiers, qu'il s'agisse de la clarification de son identité de marque, du développement de sa stratégie internationale – dont la faiblesse avait déjà été observée lors de la précédente évaluation –, ou encore du pilotage budgétaire et de la diversification de son modèle économique. Il s'agit là d'axes d'amélioration importants qui, une fois mis en œuvre, permettront à l'EBI d'exploiter pleinement son potentiel et de s'approcher de son ambition d'être un leader français et européen en formation, en recherche et en innovation dans le domaine des bio-industries.

FORCES PRINCIPALES	FAIBLESSES APPELANT UNE VIGILANCE PARTICULIÈRE
– Des partenariats académiques et industriels forts qui profitent au développement de l'EBI ; – Une direction renouvelée, qui impulse une dynamique certaine au sein de l'école et parmi ses personnels ; – Une politique de la recherche cohérente, qui s'inscrit dans un réseau partenarial pertinent ; – Une politique de réussite étudiante et d'insertion professionnelle de grande qualité.	– Une identité de marque insuffisamment définie, qui ne permet pas de décliner une stratégie opérationnelle réaliste ; – Une absence de stratégie internationale et un choix de partenaires de circonstance ; – Une dépendance du modèle économique aux droits d'inscription, aggravée par un pilotage budgétaire et un développement des ressources propres insuffisants ; – Une offre de formations complémentaires qui peine à trouver son public et son équilibre financier ; – Une politique d'ouverture sociale insuffisante.

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

Réaliser une veille concurrentielle et identifier les marqueurs forts de l'école afin de définir un positionnement adapté et une stratégie claire et réaliste, déclinée en objectifs opérationnels et indicateurs partagés.

Construire une stratégie internationale en cohérence avec l'ambition de l'école, incluant à la fois la recherche et la formation, en s'appuyant sur des partenaires académiques ciblés. Définir des objectifs réalistes à court et moyen termes assortis d'indicateurs (qualitatifs et quantitatifs).

Créer une fonction de pilotage opérationnel général en appui à la direction afin d'assurer une cohérence globale dans la mise en œuvre des actions.

Finaliser la mise en place d'une comptabilité analytique pour une meilleure maîtrise des coûts et pour dégager davantage de marges de manœuvre financières.

Diversifier les ressources propres en s'appuyant sur de nouveaux dispositifs comme les chaires, une fondation, ou la formation par la voie de l'apprentissage.

Réaliser une étude de la pertinence et du seuil de soutenabilité des bachelors et Mastères spécialisés®, afin de décider de leur maintien dans l'offre de l'EBI.

Filialiser certaines activités lucratives (notamment la gestion de la résidence).

Accentuer la communication sur le dispositif d'aides aux étudiants par le fonds social.

Renforcer la valorisation d'activités de recherche ciblées en développant certaines prestations de service.

Conclusion du comité d'expert sur le renouvellement du statut d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (eespig).

Si, comme cela a été indiqué plus haut, l'EBI a connu une trajectoire positive au cours des cinq dernières années, le comité attire l'attention de l'école sur deux des recommandations principales faites plus haut, qui concernent directement le renouvellement de son statut d'EESPIG, et sur lesquelles il lui faudra impérativement travailler au cours de la prochaine période d'évaluation.

- D'une part, l'augmentation des ressources de l'établissement, liée notamment à la gestion des locations de sa nouvelle résidence étudiante (« maison de l'EBI »), appelle une filialisation afin de ne pas dépasser les seuils d'activités lucratives.
- D'autre part, la politique d'ouverture sociale de l'EBI demeure insuffisante, avec un nombre de boursier resté stable, entre 15% et 19%, au cours de la période évaluée, et un pourcentage d'étudiants aidés par le fonds social de l'école qui s'est effondré, passant de 14 % en 2019 à 2,9% en 2024. L'EBI doit donc déployer des efforts plus soutenus pour faire connaître à ses étudiants les possibilités offertes par ce fonds et pour en utiliser effectivement les ressources, afin de faire la démonstration du volontarisme de sa politique sociale.

S'il s'agit de vrais axes de progression, l'établissement en a cependant parfaitement conscience, et a d'ailleurs demandé au Hcéres en amont de l'évaluation¹ qu'ils fassent l'objet d'une attention particulière de la part du comité. Le rapport d'autoévaluation et la visite ont en outre montré que l'école avait déjà avancé sur ces sujets. **Le comité recommande donc le renouvellement de la qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG).**

¹ Au moment de la réunion stratégique entre le Hcéres et l'EBI pour préparer l'auto évaluation.

Présentation de l'établissement

1 / Caractérisation de l'établissement et de son territoire

L'établissement

- **Date de création, typologie :** fondée en 1992, l'École de biologie industrielle est gérée par une association loi 1901. Elle est reconnue par l'État, et ses diplômes d'ingénieur sont accrédités par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) depuis 1999. L'école est sous contrat avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche depuis 2010. Elle a été membre fondateur de la communauté d'universités et établissements Université Paris Seine, et fait désormais partie du regroupement d'établissements CY Alliance².
- **Nombre d'étudiants :** en 2023-2024, l'EBI accueille 843 étudiants, nombre stable au cours de la période évaluée.
- **Répartition des effectifs étudiants pour l'année 2022-2023 :**

Diplôme d'ingénieur	794
Bachelor	27
Mastère spécialisé® (qualité et réglementation)	22
Pourcentage d'étudiantes	76,1 % (642 étudiantes)
Pourcentage d'étudiants étrangers	5 %
Pourcentage de boursiers	18,1 %

- **Taux d'insertion³ :** 86 % des diplômés de la promotion 2022-2023 ont trouvé un emploi en moins de deux mois, et 80% sont en contrat indéterminé un an après la sortie. Au total, 84 % de ces étudiants trouvent un emploi dans les secteurs couverts par l'EBI (les bio-industries et la recherche scientifique).
- **Taux de réussite au diplôme d'ingénieur :** entre 93 et 96% durant la période 2019-2023.
- **Frais d'inscription :** 6210 € par an pour le cycle préparatoire, 8180 € par an pour le cycle d'ingénieur.
- **Ressources humaines pour l'année 2022-2023 :** 53 équivalents temps plein, 48 agents en contrats à durée déterminée. Parmi ces agents, on compte 8 enseignants et 30 enseignants-chercheurs permanents.
- **Budget en 2023-2024 :** le budget de 2023-2024 s'élève à 7 958 000 €, contre un budget réalisé de 7 924 464 € en 2022-2023 et de 7 625 691 € en 2021-2022. Le budget de personnels représente 58% du budget total (contre 54% et 53%), celui de fonctionnement 13 % (contre respectivement 17% et 12%).
- **Patrimoine immobilier :** L'EBI est propriétaire d'un bâtiment principal de 7730 m² (5500 m² SHON) et d'un terrain de 9751 m² situés à Cergy Saint-Christophe. En 2023, l'école a ouvert une résidence étudiante de 4900 m², dont elle est également propriétaire.

² CY Alliance comprend dix établissements associés à CY Cergy Paris Université : l'École nationale supérieure d'arts de Cergy, l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles, l'École nationale supérieure de paysage de Versailles, l'École de biologie industrielle, l'École d'électricité, de production et management industriel, l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications, l'École ITESCIA, l'Institut supérieur de mécanique de Paris, l'Institut supérieur international du parfum, de la cosmétique et de l'aromatique alimentaire. L'École supérieure des sciences économiques et commerciales participe au regroupement « CY Alliance » dans le cadre de l'Initiative d'excellence dénommée « CY Initiative ».

³ Données d'insertion issues de l'enquête de la CGE de 2024.

- **Unité de recherche et production scientifique** : EBI dispose d'une unité de recherche propre, EBIInnov®, reconnue par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et structurée en deux axes thématiques, galénique et biotechnologie. EBIInnov® est rattachée à l'École Doctorale 432 Sciences des Métiers de l'Ingénieur de l'École nationale supérieure d'Arts et Métiers.
- **L'EBI est labellisée EESPIG depuis 2015, statut renouvelé en 2020.**
- L'école est membre de l'Union des Grandes Écoles Indépendantes, de la Conférence des Grandes Écoles, de la Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs, du consortium Couperin et de l'Agence Universitaire de la Francophonie.
- L'EBI a obtenu la certification ISO 9001 en 2010, certification qui a été élargie à l'ensemble de ses activités en 2013, et est certifiée Qualiopi depuis 2021.

Contexte territorial

- **Population étudiante de la région Île-de-France⁴** : 789 524 en 2021-2022, soit 26,4 % de l'effectif national.
- **Écoles d'ingénieurs** : la France compte **204 écoles** accréditées à délivrer le diplôme d'ingénieur et identifiées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'année 2024⁵. **174 000 étudiants** sont inscrits dans une formation d'ingénieurs (dans une université ou hors universités), soit environ 6 % des effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur (2,9 millions en 2024)⁶. L'Île-de-France, pour sa part, comprend **près d'une quarantaine d'écoles formant des élèves ingénieurs**, et 4 % de l'effectif étudiant de la région est inscrit dans l'une de ces écoles.
- **CY Alliance** : 39 004 étudiants sont inscrits dans un établissement faisant partie de CY Alliance, ce qui représente 7,8 % de la part des regroupements de la région. CY Alliance regroupe cinq écoles d'ingénieurs externes : deux écoles publiques – l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications (Ensea) et l'Institut Supérieur de Mécanique de Paris (Isae-Supméca) ; deux EESPIG – l'EBI et l'École d'électricité, de production et management industriel (Ecam-EPMI) ; une école sous la tutelle de la CCI Paris-Île-de-France, l'Esiee-IT. 7,6 % des étudiants de CY Alliance sont inscrits dans une formation d'ingénieurs (écoles publiques MESR), et 4,7 % dans une école d'ingénieurs (autres tutelles ou écoles privées).

2 / Recommandations de la précédente évaluation (rapport publié le 15 juillet 2019)

Les recommandations du précédent rapport d'évaluation ont été considérées par le comité d'évaluation dans le cadre de ses travaux. Leur analyse est détaillée dans le corps du rapport.

Recommandations	Suivi
Développer des indicateurs pertinents pour le pilotage et l'aide à la décision.	Partiellement suivie d'effet
Porter une attention particulière au risque d'isolement dans le paysage académique local.	Suivie d'effet
Veiller à valoriser et à donner une meilleure visibilité à l'activité de recherche, notamment par une gouvernance et un pilotage de la recherche adaptés.	Suivie d'effet
Élargir le périmètre et organiser l'action du service des relations internationales pour inclure tous les aspects liés à la recherche et à la formation.	Non suivie d'effet

Comme l'indiquent les points forts de cette évaluation, l'EBI a réalisé au cours de la période évaluée un effort important de coopération avec les acteurs du site académique, participant ainsi activement à la dynamique de ce dernier ; en matière de recherche, la structuration d'EBIInnov® commence à porter ses fruits et fait

⁴ Strater Île-de-France CY Alliance, 2024.

⁵ « Panorama des écoles françaises d'ingénieurs », Cdefi, 2022.

⁶ « Les effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur en 2023-2024 », Note flash du SIES, n°19, 2024.

apparaître une trajectoire positive. Le comité constate que même si des efforts ont été réalisés dans la mise en place d'outils nécessaires au pilotage, l'école doit reprendre sa stratégie en y associant des indicateurs pertinents.

Il reste un point d'attention majeur, que signalait le précédent rapport : les relations internationales, pour lesquelles peu d'évolutions ont été constatées au cours de la période évaluée.

3 / Rapport d'autoévaluation et visite de l'établissement

Les spécificités que l'établissement a exprimées lors de la rencontre stratégique concernent l'impact financier de la gestion de la résidence étudiante et des contrats de professionnalisation sur la non-lucrativité de l'association ; le développement du fonds social et des aides pour augmenter l'attractivité de l'école pour les étudiants ; le développement de l'international ; la reconnaissance et le pilotage de l'unité de recherche EBIInnov®. À partir des éléments dont il a pu disposer dans le dossier d'autoévaluation et lors de la visite, le comité s'est attaché à moduler ses analyses pour tenir compte de ces focus évaluatifs, tant dans le corps du rapport que dans son avis général sur l'établissement.

Pour la présente évaluation, le rapport d'autoévaluation a été transmis au Hcéres en juin 2024. La visite de l'établissement s'est tenue du 19 au 20 novembre 2024. 20 entretiens ont été réalisés sur une durée de 2 jours.

Le rapport d'autoévaluation de 71 pages est trop détaillé, avec de nombreuses redondances (à titre d'exemple, la nouvelle résidence étudiante est citée trente fois dans l'ensemble du texte). On y retrouve des informations qui ont été utiles à l'élaboration de l'avis évaluatif du comité, mais qui prennent souvent la forme de listes des actions entreprises (ou à entreprendre), sans qu'elles soient intégrées dans la stratégie et le fonctionnement général de l'établissement, et sans qu'elles fassent l'objet d'une évaluation critique. Cette lacune nuit à la qualité générale du rapport d'autoévaluation qu'il faudra, lors de la prochaine vague E, simplifier et orienter plus nettement vers un authentique exercice autoévaluatif.

L'EBI a été particulièrement réactive aux demandes de documents complémentaires de la part du comité, qui ont permis à ce dernier de se préparer parfaitement aux entretiens. La visite, quant à elle, s'est très bien déroulée, en permettant aux experts de rencontrer la majorité des personnels de l'établissement et de nombreux acteurs extérieurs impliqués dans les activités de l'EBI. Le comité remercie donc chaleureusement toutes les équipes de l'école, et en particulier la responsable qualité et pilotage financier, pour le travail effectué en amont, pendant, et après la visite.

Avis développé sur l'établissement

1 / Forces principales

a / Des partenariats académiques et industriels forts qui profitent au développement d'EBI

Au cours de la période évaluée, l'EBI a développé de manière efficace ses partenariats académiques locaux et industriels.

D'une part, le partenariat avec le site de Cergy, structuré autour de CY Cergy Paris Université, s'est indéniablement renforcé avec la création en 2020 de l'association CY Alliance, coordonnée par la première, et regroupant onze établissements, dont l'EBI⁷. Ce renforcement s'est d'abord manifesté pour l'école par des facilités d'accès aux infrastructures universitaires comme le haut débit, la bibliothèque universitaire ou les infrastructures sportives. Depuis 2022, les étudiants de la formation d'ingénieur et du bachelor bénéficient également de la licence de biologie de CY Cergy Paris Université en cumulatif (inscription obligatoire en première année pour les élèves en classe préparatoire, prise en charge par l'EBI), et des passerelles entre la licence 1 ou la première année de BUT ont été mises en œuvre. Enfin, en 2023, CY Alliance a financé à hauteur de 235 k€ le recrutement de trois enseignants de l'école en accompagnement du développement du bachelor, dans le cadre de l'appel à projets Nouveaux Coursus à l'Université (NCU) CUPS⁸.

D'autre part, les collectivités locales (ville de Cergy, agglomération de Cergy-Pontoise) sont très impliquées dans la vie de l'école, que ce soit sous la forme d'un soutien financier (garantie de l'achat de la résidence étudiante « maison de l'EBI » par la ville) ou comme partenaires dans des actions très variées (charte de tranquillité Cergy, forum emploi avec l'agglomération, etc.).

Enfin, la connexion de l'EBI avec le milieu de l'entreprise est de très bonne qualité. Cette relation étroite est confirmée par la présence active d'industriels dans le conseil d'administration, par la participation d'EBI aux pôles de compétitivité du territoire (membre du conseil d'administration de Cosmetic Valley et membre de Bioeconomy For Change [B4C]), par la création et le développement de la plateforme Cosmetomics, par l'accroissement important des contrats de professionnalisation de la formation d'ingénieurs et du bachelor (de 30 en 2020 à plus de 70 en 2024) ou encore par l'organisation de journées techniques avec l'appui d'industriels ou de syndicats professionnels.

Le comité salue donc l'implication de l'établissement dans la construction de ce réseau solide, qui lui a permis, au cours de la période évaluée, de renforcer ses actions dans différentes directions (vie étudiante et vie de campus, réussite et insertion professionnelle, recherche, cf. *infra*). Il souligne également quelques pistes supplémentaires de développement qu'il lui recommande de suivre : d'abord, il encourage l'EBI à profiter de la création du Pôle Universitaire d'Innovation CY Transfer⁹ pour marquer une nouvelle étape dans le renforcement de ses relations avec CY Alliance, et profiter de la dynamique de ce pôle pour valoriser de façon plus efficace sa recherche. L'EBI pourrait également consolider ses relations avec les collectivités, en sollicitant le Conseil Régional d'Île-de-France pour le financement de ses opérations d'envergure.

⁷ CY Alliance comprend dix établissements associés à CY Cergy Paris Université : École nationale supérieure d'arts de Cergy, l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles, l'École nationale supérieure de paysage de Versailles, l'École de biologie industrielle, l'École d'électricité, de production et management industriel, l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications, l'École ITESCIA, l'Institut supérieur de mécanique de Paris, l'Institut supérieur international du parfum, de la cosmétique et de l'aromatique alimentaire. L'École supérieure des sciences économiques et commerciales participe au regroupement « CY Alliance » dans le cadre de l'Initiative d'excellence dénommée « CY Initiative ».

⁸ Projet du programme d'investissement d'avenir NCU « Collège Universitaire Paris Seine », ancienne appellation de ce qui est devenu aujourd'hui l'école universitaire des premiers cycles, CY Sup.

⁹ CY Transfer a été labellisée Pôle Universitaire d'Innovation au nom de CY Alliance et avec trois autres membres fondateurs (CNRS, Cerema et la SATT Erganeo).

b/ Une direction renouvelée, qui impulse une dynamique certaine à l'EBI et à son personnel

Si la direction de l'EBI était assurée par sa fondatrice depuis sa création en 1992, son assemblée générale a confié en septembre 2023 la tête de l'établissement à l'ancienne directrice adjointe, en poste depuis 2020. **Avec à ses côtés une équipe très largement renouvelée, la nouvelle directrice générale a, sans réelles ruptures dans le fonctionnement quotidien de l'école, et en un peu plus d'un an, réussi à lui impulser une dynamique positive.** Celle-ci se manifeste d'abord à travers l'élaboration d'un projet d'établissement ambitieux, qui fixe un objectif clair : « positionner l'EBI comme leader français et européen en formation, en recherche et innovation dans le domaine des bio-industries, en intégrant pleinement les principes de développement durable et de responsabilité sociétale »¹⁰. **Ce nouveau projet, porté de façon enthousiaste par la direction, contribue sans aucun doute au climat interne de l'école, qui est de grande qualité** : lors de la visite, le comité a ainsi rencontré la majorité des personnels de l'EBI, qui ont tous manifesté de la motivation pour s'impliquer avec enthousiasme dans la vie de l'établissement. Au cours de cette dernière année, la direction a également mis en œuvre quelques actions qui sont venues renforcer ce climat. D'une part, des espaces de travail ont été créés en 2024, suivant le concept d'*Activity Based Working* : espaces modulaires, flexibles, adaptés aux différents modes d'activité professionnelle. **Cette initiative est considérée comme un succès par les personnels interrogés à ce sujet.** D'autre part, un accord sur la déconnexion et sur la mise en place d'une journée de télétravail a été signé, mesures qui sont également très appréciées par le personnel, et qui **ajoutent une touche positive à cette évaluation très favorable des conditions de travail.**

Qu'il s'agisse du nouveau projet stratégique ambitieux proposé par la direction, ou des mesures favorisant davantage encore des conditions de travail et un climat interne de qualité, le comité salue l'impulsion créée par la nouvelle direction en à peine un an. La seule interrogation du comité concerne les objectifs de ce projet stratégique, qui n'ont pas été hiérarchisés en fonction de priorités (cf. infra. Faiblesse a).

c / Une politique de la recherche cohérente, qui s'inscrit dans un réseau partenarial pertinent

La recherche à l'EBI est portée par l'unité propre de l'établissement, EBIInnov®, référencée au répertoire national des structures de recherche depuis 2019, évaluée pour la première fois en 2024 par le Hcéres¹¹, et dont la directrice est également la directrice générale de l'école. **Le rapport d'évaluation d'EBIInnov® est globalement positif en ce qui concerne l'ensemble des domaines d'évaluation – profil, ressources et organisation de l'unité ; attractivité ; production scientifique ; inscription des activités de recherche dans la société –, et manifeste la volonté de sa tutelle, l'EBI, de produire une activité de recherche de qualité, inscrite dans un réseau partenarial pertinent et riche.**

D'abord, en cohérence avec le positionnement de l'EBI, EBIInnov® veille à développer des thématiques de recherche en lien avec les besoins des bio-industries. Au cours de la période évaluée, et en réponse aux recommandations de la précédente évaluation de la Commission des Titres d'Ingénieur et du Hcéres, les activités de recherche ont en outre été réorganisées en deux axes, se concentrant sur les spécialités de l'EBI, le développement de produits et de procédés (la biotechnologie et la galénique). Les ressources allouées sont globalement bonnes (9,85 ETP¹², 300 k€ de budget en moyenne), bien que l'EBI ne dispose pas de chercheurs à plein temps¹³, et que les ressources financières soient relativement faibles et aléatoires (cf. infra. Faiblesse c). Enfin, le fonctionnement de l'unité est jugé excellent, qu'il s'agisse du lien solide entre l'enseignement et la recherche, ou d'un pilotage bien structuré autour d'un comité d'orientation stratégique et de trois comités (recherche, *Labmeeting*, comité des laboratoires) qui assurent le choix, la réalisation et le suivi des projets.

Si le comité salue l'effort important de structuration de la recherche mené par l'EBI durant ces cinq dernières années, il souligne, comme le rapport d'évaluation du laboratoire, la nécessité d'adapter davantage les

¹⁰ Note d'orientation stratégique 2024-2029.

¹¹ Rapport 2024 du Hcéres d'EBIInnov®.

¹² Dont 6,2 ETP enseignants-chercheurs, 3,1 ETP ingénieurs et assistants et 0,55 ETP de support

¹³ Sur les 6,2 ETP enseignants-chercheurs, l'unité compte 17 enseignants-chercheurs (dont trois sont habilités à diriger des recherches) et un directeur de recherche et assimilé, et la recherche constitue pour chacun d'entre eux une fraction de leur activité, voir rapport 2024 d'EBIInnov®, p. 6.

thématiques et les programmes de recherche, qui sont trop nombreux (trois thématiques et six programmes par axe), au potentiel humain et aux compétences disponibles à l'école. Tout comme pour le plan stratégique (cf. *infra*), l'EBI doit se fixer des priorités de recherche, en phase avec le contexte financier et humain contraint dans lequel elle se trouve. Le comité recommande également à l'EBI de dissocier, à terme, la direction générale de la direction de l'unité de recherche, comme le lui suggère aussi le rapport d'évaluation d'EBInnov®. Une équipe de direction affectée exclusivement au développement de cette unité de recherche pourrait corriger plus efficacement les défauts constatés dans ce dernier rapport : réponses insuffisantes aux appels d'offres, valorisation de la recherche perfectible, absence de chaires industrielles en particulier.

Outre la cohérence de ses axes avec le positionnement de l'école, EBInnov® bénéficie d'une excellente attractivité qui lui a permis d'obtenir, au cours de la période évaluée, des financements nationaux et internationaux, d'accueillir quatorze doctorants et quatre chercheurs invités étrangers. La production scientifique de l'unité est également bonne, bien répartie sur la période avec une augmentation de l'activité au cours des quatre dernières années¹⁴, et l'inscription des activités de recherche dans la société est jugée remarquable, avec des participations régulières à des émissions de vulgarisation ou des articles parus dans *The Conversation*¹⁵ ou sur le réseau professionnel *LinkedIn*. De ce point de vue, qu'il s'agisse de la qualité et de la quantité de la production scientifique, du succès à des appels à projets nationaux et internationaux ou de l'inscription des activités de recherche dans la société, il s'agit là du résultat d'une politique active d'incitation à la recherche menée par l'établissement, malgré une équipe peu nombreuse et sans chercheurs à temps plein. **Ainsi, le comité souligne la réduction du nombre d'heures à effectuer par les enseignants-chercheurs par rapport à la convention collective (300h au lieu de 350h), la décharge de 80h accordée à ceux qui préparent leur habilitation à diriger des recherches (HDR), et de 50h pour les nouveaux recrutés lors de leur première année de contrat. Le comité salue l'ensemble de ces mesures et encourage la direction à poursuivre ses efforts en la matière :** le choix de la nouvelle direction de confier à un enseignant-chercheur une mission d'exploration des appels à projets sur lesquels ces derniers pourraient se positionner constitue une première piste pertinente aux yeux du comité, à condition que l'engagement de ce dernier soit reconnu par l'institution.

Si la qualité de la production scientifique d'EBInnov® est, au moins en partie, l'effet de la politique d'incitation mise en œuvre par l'école, elle résulte également d'une politique partenariale pertinente : **le choix des partenaires est cohérent avec le positionnement de l'EBI, complète son activité sur plusieurs plans, et lui permet d'envisager des actions de recherche innovantes et de rayonnement international.**

D'abord, l'EBI est historiquement liée à l'École nationale supérieure d'Arts et Métiers, partenariat fondé notamment sur les compétences scientifiques en conception de la seconde, qui sont essentielles pour les activités de formulation et de galénique de la première. Cette histoire et cette proximité thématique expliquent l'inscription d'EBInnov® à l'école doctorale 432 « Sciences des Métiers de l'Ingénieur » des Arts et Métiers – et non à celle d'un des établissements partenaires de CY Alliance –, qui offre un cadre de formation et de recherche cohérent pour les doctorants de l'école. En outre, la période évaluée a vu naître de nombreuses collaborations entre les enseignants-chercheurs des Arts et Métiers et ceux de l'EBI, en particulier sur l'axe galénique d'EBInnov®, avec deux thèses de doctorat en collaboration ou des participations croisées d'enseignants entre les deux écoles. **Si ce partenariat est le fruit de l'histoire, le comité salue cependant son actualité et sa pertinence.**

Le comité se félicite également du rapprochement d'EBInnov® avec les laboratoires de sciences biologiques au cours de la période évaluée. On peut d'abord citer le travail engagé sur l'extraction de principes actifs de la bourrache en collaboration avec le laboratoire Errmece et la chaire biodiversités de CY. Localement, d'autres relations ont également pu se concrétiser comme EBiocide, projet en collaboration avec le laboratoire des sciences et procédés des matériaux de l'Université Sorbonne Paris Nord – unité de recherche avec laquelle EBInnov® entretient des relations suivies –, ou encore la collaboration avec l'Efrei Research Lab portant sur une thématique émergente au sein d'EBInnov® : la bioinformatique. Enfin, le comité souligne le projet PediaTaste, qui rassemble des partenaires français, anglais et norvégiens sur l'atténuation du goût de la nivaquine (antipaludéen) chez les enfants. **Ce projet montre en effet le potentiel d'EBInnov®, sa capacité à participer à**

¹⁴ Au cours de la période évaluée, la production de l'unité comprend 28 articles dans des journaux à comité de lecture (par exemple, *Materials Science&Engineering*, *Microorganisms*, *Pharmaceutics*), quatre ouvrages ou chapitres d'ouvrages, un brevet et de nombreuses communications essentiellement en congrès internationaux. Par ailleurs, plus de 50% des publications de ces deux dernières années se sont faites dans des revues d'excellente qualité. Rapport EBInnov®, p. 10.

¹⁵ Média généraliste et grand public qui s'appuie sur un modèle éditorial de collaboration entre chercheurs et journalistes.

des actions internationales, et il doit constituer un exemple à suivre et à valoriser pour l'EBI, au vu de l'ambition qui est la sienne.

Pour terminer, si la relation avec les partenaires académiques est bien conçue et structurée, **le comité recommande à l'EBI de mieux faire connaître EBInnov®, par des moyens de communication adaptés, à ses partenaires industriels¹⁶ et aux collectivités, afin de renforcer ses partenariats en matière de recherche et de formation, ce qui lui permettra de développer ses ressources propres.**

d / Une politique de réussite étudiante et d'insertion professionnelle de grande qualité

Au cours de la période évaluée, l'établissement a développé et renforcé une politique de réussite étudiante et d'insertion professionnelle d'excellente qualité, dont les objectifs sont inscrits et suivis sous la forme d'indicateurs dans le contrat avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Cette stratégie s'est déployée à différents niveaux.

L'élément marquant de la période évaluée est d'abord la construction de la maison de l'EBI, résidence accueillant depuis la rentrée 2023-2024 un maximum de 180 étudiants, et dont l'exploitation doit couvrir les coûts de fonctionnement et les amortissements induits, sans volonté de dégager des excédents financiers afin de ne pas remettre en cause le statut d'EESPIG de l'école (cf. *infra*. Faiblesse c). **Il s'agit là d'un résultat important pour l'EBI et ses étudiants** : son déménagement, en 2016, du site historique de l'Institut Polytechnique Saint-Louis dans celui de Cergy Saint-Christophe a en effet éloigné les étudiants des résidences existantes ; la construction de la maison de l'EBI offre ainsi aux élèves des logements neufs et proches de ses nouveaux locaux, et correspond à la volonté d'assurer des prix modérés pour les étudiants boursiers et en mobilité entrante¹⁷, tout cela dans la but de garantir des conditions plus favorables à la réussite des études.

La réussite passe également par l'épanouissement des étudiants et par leur implication dans des activités qui leur permettent de développer des compétences professionnelles utiles à leur insertion future. De ce point de vue, l'association avec CY Alliance, permet aux élèves de l'EBI d'accéder à des infrastructures sportives et à une offre culturelle à moindre coût (PASS Campus), ou encore au système d'écoute-santé Jeunes PASS'AGE¹⁸. L'école apporte également un soutien financier substantiel aux associations étudiantes, qui atteint pratiquement 50 k€ par an, et qui permet à ces dernières de mettre en place de nombreuses activités sportives, artistiques et culturelles. L'EBI encourage enfin la prise de responsabilités de ses étudiants : pour faciliter leur prise de fonction, les responsables d'associations suivent ainsi des formations variées autour de la gestion de leur structure, des violences sexistes et sexuelles ou encore une formation sauveteur et secouriste au travail. Tout comme ces derniers, les étudiants délégués des différentes promotions tirent profit d'un atelier de *coaching* animé par un professionnel.

Enfin, la politique de réussite étudiante de l'EBI se traduit également par un accompagnement différencié des étudiants, qui est apparu nécessaire à l'école au vu de la diversité de leurs profils : les élèves peuvent en effet être recrutés en cycle préparatoire ou en cycle d'ingénieur et, parmi ces derniers, 36% proviennent de licence, 30% de l'étranger, ou encore 17% de BTS (brevet de technicien supérieur), ce qui induit des écarts en matière de connaissance dans des disciplines fondamentales (par exemple en mathématiques). Avec la réforme du baccalauréat, ces écarts, notamment en première année, se sont intensifiés, **ce qui a conduit l'EBI à proposer en 2023 des modules d'harmonisation des connaissances concernant l'ensemble des disciplines scientifiques.** Cette initiative, qu'il faut saluer, doit permettre à terme de limiter les échecs durant les premières années de la formation d'ingénieur. **Elle peut s'accompagner d'un mentorat pour les élèves demeurant en difficulté durant l'ensemble des années d'études**, mentorat qui est effectué sous la coordination d'un enseignant de l'école – le mentor bénéficiant en retour d'un crédit ECTS (sous condition de validation par un comité *ad hoc*).

En ce qui concerne à présent l'employabilité des ingénieurs diplômés de l'EBI, celle-ci est bonne : à titre d'exemple, 86 % des diplômés de la promotion 2022-2023 ont trouvé un emploi en moins de deux mois, et 80% sont en contrat indéterminé un an après la sortie ; en outre, 84 % de ces étudiants trouvent un emploi dans les secteurs couverts par les formations de l'EBI (les bio-industries et la recherche scientifique), ce qui témoigne de

¹⁶ Cette méconnaissance a été constatée lors des entretiens.

¹⁷ Rapport d'autoévaluation, p.10.

¹⁸ Rapport d'autoévaluation, p. 13.

la volonté de l'école de proposer une offre de formation cohérente avec son positionnement et avec les besoins du marché. **Cette employabilité est renforcée par la politique de certifications de l'établissement** : en dehors du TOEIC, qui constitue un prérequis pour l'accréditation des formations d'ingénieur par la Commission des Titres d'Ingénieurs, on peut mentionner les certifications *green belt*, gestion des risques ou celle de panéliste en analyse sensorielle, qui sont toutes prises en charge par l'école. Ces certifications amènent ainsi des compétences complémentaires aux étudiants concernés, compétences aisément valorisables selon le type de métier visé à la sortie de l'école. Enfin, l'EBI favorise les initiatives entrepreneuriales des étudiants, qui peuvent bénéficier du réseau Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat local (Pépité CY)¹⁹, et de la Turbine, l'incubateur porté par l'agglomération. Chaque année, cinq à dix étudiants bénéficient ainsi du statut national d'étudiant-entrepreneur, et la récurrence des prix obtenus par les étudiants de l'EBI dans les différents concours organisés dans ce domaine démontre la qualité de la formation proposée.

¹⁹ Pépité CY est porté par CY Cergy Paris Université et mis à disposition des établissements membres de CY Alliance.

2 / Faiblesses principales appelant une vigilance particulière

a / Une identité de marque insuffisamment définie, qui ne permet pas de décliner une stratégie opérationnelle réaliste

Comme cela a été déjà souligné, l'école s'est dotée, au cours de la période évaluée, d'un nouveau plan stratégique qui inclut des objectifs de croissance dans les domaines de la recherche, de la coopération avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, de développement de formations diversifiées et d'élargissement des programmes internationaux. **Or, si le comité salue cette ambition claire, il estime cependant que l'établissement doit à la fois mieux définir son identité de marque, réorganiser sa gouvernance et réviser la stratégie associée à son ambition. Celle-ci, en l'absence de plan d'action, peut en effet paraître trop ambitieuse ou imprécise. À titre d'exemple, « optimiser le fonctionnement de la gouvernance par l'holocratie et des comités décisionnaires » est une formulation trop floue pour en comprendre les implications ; « doubler le nombre de publications scientifiques d'ici 2029 » peut rester un vœu pieux sans identification des leviers pour y arriver ; « établir trois chaires industrielles d'ici 2027 » paraît inatteignable au vu des difficultés rencontrées jusqu'à présent par l'EBI pour contractualiser sur du temps long avec des entreprises.**

À la lecture du dossier d'autoévaluation, et lors des entretiens, il est ainsi apparu au comité que l'EBI n'avait pas encore véritablement défini son positionnement : les termes d'« école généraliste » ou de « formation généraliste », par exemple, ont été prononcés plusieurs fois, et la dernière expression est même utilisée dans la présentation de l'école sur le site internet, alors qu'elle ne correspond pas à l'ambition de l'établissement. Par ailleurs, ce qui distingue particulièrement l'EBI d'autres concurrents, au niveau national comme sur le site de Cergy, ne paraît pas suffisamment clair aux yeux mêmes de l'établissement. Or, **l'absence de marqueurs de positionnement, définis sur le fondement d'une veille concurrentielle, induit une communication généraliste**, suivant bien les temps forts de l'orientation des futurs étudiants (participation aux salons, communication institutionnelle et sur les réseaux sociaux), mais sans décliner une identité affirmée et différenciante – alors même que l'école dispose par ailleurs d'un service de communication bien structuré disposant de compétences indéniables. **Le comité recommande donc à l'EBI de réaliser une veille concurrentielle et d'identifier ses marqueurs forts et ses valeurs afin de définir son positionnement. Cette recommandation devra permettre à l'école de pratiquer une communication mettant davantage l'accent sur la plus-value de l'établissement, mesure indispensable à l'amélioration de sa visibilité dans un milieu fortement concurrentiel.**

À partir de la définition plus précise de son identité de marque, l'EBI pourrait établir selon le comité sa stratégie globale sous la forme d'un plan d'action clair, concret et établissant des priorités, décliné en objectifs opérationnels et avec des indicateurs pertinents. Aujourd'hui, l'implication des personnels, qui est forte, induit un trop grand nombre d'actions **sans réelles priorités** et manquant d'objectifs chiffrés réalistes et réalisables, qu'ils concernent la trajectoire passée ou le projet à venir. L'absence de schémas directeurs structurés assortis de jalons et d'indicateurs entraîne une dispersion des efforts et un manque de cohérence dans l'ensemble des actions entreprises. **Le comité recommande donc à l'établissement la mise en place d'un pilotage des services support par une direction administrative générale transversale en appui de la politique de la direction** : cette direction serait chargée d'assurer la déclinaison opérationnelle des objectifs stratégiques, de mettre en place ces schémas directeurs et de garantir à la fois la cohérence de ceux-ci par rapport à la politique globale de l'établissement, mais également le suivi de leur avancée.

Enfin, l'école doit s'assurer que les objectifs de la gouvernance sont bien partagés par toutes les parties prenantes de l'EBI : le comité a en effet constaté une réelle césure entre les organes décisionnaires (conseil d'administration et comité exécutif) et le reste des personnels et des étudiants. **Le comité lui recommande donc de poursuivre sa démarche de modification des statuts de l'établissement pour permettre une participation systématique des étudiants au conseil d'administration et d'y intégrer également des personnels afin que des points de vue complémentaires puissent s'exprimer lorsque les choix stratégiques de l'école sont décidés.**

b / Une absence de stratégie internationale et un choix de partenaires de circonstance

La précédente évaluation constatait un manque d'analyse de la situation au regard de la mobilité internationale et recommandait à l'école de développer des partenariats permettant d'assurer sa visibilité dans le paysage international. Elle suggérait également d'élargir le champ d'action du service des relations internationales, en incluant la recherche et la formation. **Or, force est de constater que la situation de l'établissement n'a pas évolué depuis le dernier rapport : l'EBI manque encore d'une véritable politique de relations internationales en matière de formation et de recherche, ce qui se traduit par une mobilité, entrante et sortante, insuffisante, qu'il s'agisse des étudiants comme des personnels, et ne correspond pas à la nouvelle ambition de l'école d'être un leader européen dans le domaine des biotechnologies.**

Ainsi, si le comité souligne une **réelle envie de construire une équipe opérationnelle à l'international** avec une nouvelle référente en place depuis peu, il constate également un **manque d'analyse prospective de la part de l'établissement sur le choix des partenaires**. Ces faiblesses se traduisent par un nombre de partenariats actifs faible (trois, déclarés dans le rapport d'autoévaluation) et des accords avec des établissements pluridisciplinaires qui, précisément parce que ces derniers ne sont pas spécialisés dans le domaine des biotechnologies, ne sont pas toujours cohérents avec les programmes développés à l'EBI, et ne paraissent pas adaptés aux besoins des étudiants en mobilité sortante : ces derniers doivent ainsi suivre des formations qui ne sont pas directement liées à leur cursus pour valider leur mobilité. **Le comité recommande donc à l'école d'évaluer précisément la pertinence de ces accords, et de les faire évoluer en fonction ; il souligne également la nécessité de mettre en place de nouvelles conventions avec des établissements internationaux mieux ciblés en termes de formation et de recherche (cf. infra.), et mieux adaptés aux besoins des étudiants en mobilité sortante.**

Le renforcement de sa politique partenariale devrait également permettre à l'EBI de requalifier les conditions de validation de la mobilité étudiante sortante, et de développer davantage la mobilité entrante. D'un côté, si la mobilité étudiante sortante est de 100%, la **validation de celle-ci peut en effet reposer sur le cumul de plusieurs activités qui ne sont pas toujours en adéquation avec la formation, comme c'est le cas actuellement des séjours linguistiques à l'étranger. De ce point de vue, le comité recommande à l'EBI de promouvoir davantage la mobilité, en particulier à l'étranger, sous la forme de stages et de semestres académiques, qui pourront être réalisés dans de nouveaux établissements partenaires ciblés.** De l'autre côté, la **mobilité entrante** (moins de 5%) et les doubles diplômes internationaux (autour de 10%) restent très limités. De ce point de vue, le comité constate que l'adhésion au programme n+i²⁰ en 2019, ainsi que la participation au programme ERASMUS+, qui a permis une augmentation des subventions²¹ de 80% entre 2021 et 2023, n'ont pas été suffisantes pour créer un élan positif.

En ce qui concerne la faiblesse de la mobilité entrante en particulier, outre le caractère de circonstance de la stratégie partenariale de l'EBI, elle s'explique selon le comité par le fait que les initiatives de l'école pour **intégrer la mobilité entrante** dans les programmes académiques sont insuffisantes à l'heure actuelle. Même si plus de 50% des cours sont dispensés en anglais en 3^e année, **le comité recommande donc la création d'un semestre du cycle d'ingénieur entièrement dispensé en anglais, placé au moment où les échanges sont les plus propices, en tenant compte à la fois des contraintes internes de l'EBI et de celles des partenaires internationaux, afin de favoriser l'attractivité. Accroître les incitations financières pour former plus d'enseignants à l'international pourrait également contribuer à renforcer l'internationalisation des formations. Enfin, la qualité de l'accueil des étudiants internationaux est un enjeu fondamental pour l'internationalisation. Le comité recommande à l'école de s'organiser pour obtenir le label « Bienvenue en France », délivré par Campus France, ce qui pourrait constituer un élément complémentaire d'attractivité.**

Le manque d'internationalisation de l'école, qu'il s'agisse de la construction de l'offre de formation ou de la politique partenariale, se traduit, au cours de la période d'évaluation, par la baisse significative en 2024 du nombre de diplômés ayant un emploi à l'étranger à la sortie et un an après la sortie (2% et 3% respectivement, enquête nationale de la Conférence des grandes écoles). **Sur ce point particulier, le comité recommande à**

²⁰ Il s'agit d'une association créée à l'initiative de la CDEFI, qui regroupe 38 grandes écoles d'ingénieur, et dont l'objectif est de proposer des solutions à ces dernières pour former et fidéliser des élèves ingénieurs internationaux.

²¹ Rapport d'autoévaluation, p.12.

l'EBI de s'appuyer sur le réseau des *alumni* internationaux, qui peut constituer une ressource précieuse lui permettant de renforcer ses partenariats à l'international, tout en offrant des possibilités de stages aux étudiants et un important potentiel d'insertion professionnelle en dehors de l'hexagone.

Enfin, le comité constate également une faible mobilité sortante des enseignants-chercheurs (moins de 10% sur la durée du contrat par rapport à un objectif de 50%), ce qui limite l'ouverture internationale de l'école. **La direction de l'EBI doit être attentive aux profils des enseignants-chercheurs recrutés, en s'ouvrant à des candidats ayant davantage une expérience internationale, en sus de compétences scientifiques adaptées aux besoins pédagogiques de l'école et aux axes de recherche de son laboratoire.**

c / Une dépendance du modèle économique aux droits d'inscription, aggravée par un pilotage budgétaire et un développement des ressources propres insuffisants

Comme l'avait signalé le précédent rapport du Hcéres, le modèle économique de l'EBI est toujours très fortement dépendant des droits d'inscriptions (plus de 80%) et donc de son attractivité. Or, cette dépendance, qui pourrait représenter un risque financier, est aggravée par un déficit dans les outils de suivi budgétaire et dans la création de ressources propres, ce qui limite les capacités de développement de l'établissement, notamment en matière de recherche.

En ce qui concerne l'aspect budgétaire, l'EBI dispose de fonds propres à hauteur de plus de 5 M€ avec des excédents réguliers jusqu'en 2022, ce qui témoigne d'une bonne maîtrise de son budget. Cette bonne santé financière a permis à l'EBI de construire, au cours de la période évaluée, la maison de l'EBI, ce qui représente un investissement de 13,4 M€, financé par un emprunt cautionné par la ville de Cergy et la Caisse d'Épargne. Et si l'exercice 2022-2023 est déficitaire de 300 k€, ce déficit n'est que conjoncturel, l'école ayant justifié ces écarts par un excédent de dépenses lié à l'équipement de la maison de l'EBI, ainsi que par le recours ponctuel à un cabinet de conseil qui a accompagné l'EBI dans la révision de son référentiel de compétences. Enfin, le comité a relevé l'évolution positive des ressources liées aux contrats de professionnalisation qui ont crû significativement au cours de la période, concernant aujourd'hui près de 50% des élèves de 3^e année de la formation d'ingénieur et ayant amené en 2022-2023 un bénéfice de plus de 780 k€.

Cependant, en dépit de ce contexte positif, un premier point faible réside dans la méconnaissance par l'école de la répartition des coûts entre les différents postes de dépense : formation d'ingénieur, de Mastère spécialisé²² et de bachelor, recherche, résidence, etc. Or, le manque d'évaluation des coûts financiers et humains, mais également des mesures à mettre en place pour répondre aux objectifs de forte croissance du plan stratégique 2024-2029 est, selon le comité, préjudiciable à la crédibilité globale de ce plan (cf. *supra*. Faiblesse a). **Le comité recommande donc à l'EBI d'analyser plus finement ses dépenses et ses recettes, d'abord pour éviter de nouveaux déficits, et ensuite afin de proposer à ses administrateurs des orientations et des objectifs stratégiques en adéquation avec ses moyens. En particulier, si une démarche de comptabilité analytique a été entreprise depuis 2023, le comité souligne la nécessité pour l'établissement de la finaliser rapidement afin de disposer de cet appui indispensable à la définition et à la concrétisation d'une stratégie fiable.**

Un second point concerne la création de ressources propres, en particulier en recherche. Comme cela a été souligné plus haut, le budget annuel de la recherche est en moyenne de 300 k€, ce qui est relativement faible²², et insuffisant pour continuer à développer la recherche dans l'établissement : cette dernière nécessite en effet des investissements en équipements performants, investissements que les marges financières actuelles de l'école ne suffisent pas à satisfaire. De ce point de vue, le comité souhaite souligner plusieurs éléments à l'attention de l'EBI.

D'abord, la valorisation de la recherche est un chantier que la direction générale vient d'ouvrir. Il n'y a pas eu, jusqu'ici, de politique de gestion de la propriété intellectuelle (pas de brevet actif, peu de projets de recherche produisant de la connaissance partageable avec des entreprises, pas de bourses de doctorat financées par les industriels ou de bourses Cifre) ; les relations avec les entreprises se font exclusivement sous forme de prestations de service, qui rapportent environ 150 k€ annuellement. Une mallette pédagogique destinée à former à l'analyse sensorielle est commercialisée, mais son prix de vente (3 k€, comprenant une formation d'une journée pour 12 personnes) paraît dérisoire. L'établissement a ici une grande marge d'amélioration, qu'il lui sera

²² Rapport recherche, p. 6.

d'autant plus facile de résorber que le comité a constaté un réel potentiel de valorisation des compétences scientifiques de ses enseignants-chercheurs. **Il lui recommande donc d'étudier la possibilité de structurer l'activité de prestations de service de manière à optimiser certains équipements (salles d'analyse sensorielle notamment) pour créer de nouvelles ressources financières. Le comité recommande également à l'EBI de structurer et de développer davantage ses relations avec les partenaires industriels, par exemple à travers des chaires et des contrats Cifre.** En particulier, le comité recommande à l'école d'étudier la faisabilité d'une fondation associant des partenaires industriels et des collectivités pour augmenter son rôle social. Il lui suggère également de s'appuyer sur la dynamique du pôle universitaire d'innovation local pour porter des projets de recherche et de leur valorisation.

Le comité a cependant conscience que l'école doit trouver un équilibre entre la création de ressources propres et son souci de ne pas dépasser les seuils d'activités lucratives, dépassement qui lui ferait perdre son label d'EESPIG. Ce risque est d'autant plus fort au vu des ressources issues des locations des appartements de la résidence étudiante, ressources qui, comme on vient de le voir, pourraient en outre être complétées par des prestations de service plus soutenues qu'actuellement. **Le comité recommande donc de filialiser ces activités, en particulier le fonctionnement de la résidence, afin de limiter les risques encourus.**

d / Une offre de formations complémentaires qui peine à trouver son public et son équilibre financier

Si l'EBI dispose d'une offre de formations complémentaires relativement riche, l'attractivité de ces dernières est globalement faible, et pose question au vu de leur positionnement et de leur soutenabilité à court ou moyen terme.

L'école propose d'abord un **bachelor (Bac +3) en sciences et ingénierie en biotechnologies** conférant le grade de licence, créé en 2020, ouvert en 2021, et qui a été renouvelé jusqu'en 2027, suite à l'accréditation de la Commission des Titres d'Ingénieurs en 2023. Trois spécialisations sont offertes : production industrielle, méthodes et prévention, et diagnostic et bio-informatique. Cette nouvelle formation a été développée dans le cadre du consortium Nouveaux Cursus à l'Université Collège Universitaire Paris Seine avec CY Alliance et a bénéficié, comme on l'a vu, du soutien financier de cette Alliance (235 k€) pour le recrutement de trois enseignants. Or, si la cohérence du bachelor avec le positionnement de l'établissement n'est pas remise en cause, **les effectifs de cette formation restent bas** (8 étudiants en 2022, 14 en 2023), ce qui témoigne de sa **faible attractivité**. Celle-ci s'explique, aux yeux du comité, par un manque d'**analyse de la concurrence** à la création du programme, une analyse qui aurait permis à l'école de mieux se positionner au niveau national, en faisant ressortir ses avantages comparatifs, et d'y trouver sa place. **Au vu du prix élevé de la formation (6 300 € par an) et de ce que propose la concurrence, le comité recommande donc à l'EBI de développer davantage la formation en alternance, ainsi que le système des bourses d'excellence, prévu par l'école pour 2025. La question de l'attractivité et, finalement, du modèle économique du bachelor, pose en outre d'autant plus question que ce dernier dépend pour le moment du financement du projet Nouveaux Cursus à l'Université, qui a certes été renouvelé en 2022, mais qui s'arrêtera en 2027 : l'établissement doit donc de toute urgence proposer un modèle permettant de pérenniser les postes des enseignants recrutés en 2023.**

Plusieurs Mastères spécialisés® (Bac +6) complètent également l'offre de formation. Ceux-ci ont été repensés en 2022-2023, et incluent un programme en management des affaires réglementaires des parfums et des cosmétiques (Mastère spécialisé® MARPC), en partenariat avec l'Institut Supérieur International du Parfum, de la Cosmétique et de l'Aromatique alimentaire (ISIPCA), et un programme en management responsabilité sociétale des entreprises et qualité, hygiène, sécurité et environnement – ce dernier, qui a été renouvelé sous un nouveau format en 2023-2024, partageant désormais 30% de ses cours avec le cycle d'ingénieur. Ces deux Mastères spécialisés® rencontrent également des difficultés²³ en termes d'attractivité (en 2023-2024, six étudiants pour le premier et seize pour le second), et cela en dépit du fait que le Mastère spécialisé® MARPC offre une formation quasiment en intégralité en anglais. **Cette faible attractivité conduit le comité à s'interroger sur le positionnement de ces formations, qu'il est impératif de renforcer.** De ce point de vue, le comité va dans le sens de l'EBI qui prévoit de **demandeur la certification RNCP** en même temps que le renouvellement d'accréditation en 2025 : cette démarche devrait permettre la validation de la **formation par la validation des acquis de l'expérience** ou de proposer une **formation en alternance en contrat d'apprentissage ou de**

²³ Rapport d'autoévaluation, SWOT faiblesses p. 24.

professionnalisation – possibilités qui paraissent nécessaires pour attirer les étudiants, au vu du coût de la formation (11 000 et 12 000€).

Enfin, sur le plan national, l'école propose quatre accords de **doubles diplômes (avec l'École de management de Normandie, l'École des cadres, et l'Efrei)** pour l'année 2023-2024, accessibles en 4^e et 5^e année, et permettant d'acquérir des compétences spécifiques en management, commerce, data science, bio-informatique, environnement et chimie. À l'heure actuelle, seuls deux de ces accords sont actifs avec des flux d'étudiants très faibles (un à deux par an), ce qui reflète un manque d'intérêt pour ces derniers de la part des étudiants. **Le comité recommande donc à l'EBI d'évaluer la pertinence de ces accords afin de juger de leur maintien (ou non) et, le cas échéant, de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour en améliorer l'attractivité, et pour en assurer la soutenabilité.**

e/ Une politique d'ouverture sociale insuffisante

Enfin, la politique de diversification des étudiants et d'ouverture sociale de l'EBI constitue un vrai point de vigilance, qui devra faire l'objet, aux yeux du comité, d'un axe du prochain contrat d'objectifs élaboré avec la tutelle.

Au cours de la période évaluée, le nombre de boursiers, relativement faible, est resté stable entre 15% et 19%. En revanche, le pourcentage d'étudiants aidés par le fonds social, prévu pour financer les études, le logement et les stages des boursiers, n'a fait que diminuer, passant de 14 % en 2019 à 2,9% en 2024. **Le comité recommande donc à l'EBI de renforcer sa communication sur ce dispositif, qui, comme l'a montré une enquête auprès des étudiants, est insuffisamment connu de ces derniers. Cela permettra à l'établissement de se rapprocher de la valeur ciblée en fin de contrat avec le ministère, à savoir 20% d'étudiants boursiers.** Les recommandations de création d'une fondation ou de développement d'une formation par apprentissage, indiquées plus haut, devraient également permettre à l'EBI de disposer d'un éventail plus étoffé d'outils favorisant la venue d'étudiants boursiers dont le pourcentage est à améliorer par rapport aux écoles publiques dans le domaine de la biologie appliquée.

Table des matières

Messages-clés de l'évaluation	3
Présentation de l'établissement	6
Avis développé sur l'établissement	9
a / Des partenariats académiques et industriels forts qui profitent au développement d'EBI	9
b/ Une direction renouvelée, qui impulse une dynamique certaine à l'EBI et à son personnel.....	10
c / Une politique de la recherche cohérente, qui s'inscrit dans un réseau partenarial pertinent	10
d / Une politique de réussite étudiante et d'insertion professionnelle de grande qualité	12
a / Une identité de marque insuffisamment définie, qui ne permet pas de décliner une stratégie opérationnelle réaliste.....	14
b / Une absence de stratégie internationale et un choix de partenaires de circonstance	15
c / Une dépendance du modèle économique aux droits d'inscription, aggravée par un pilotage budgétaire et un développement des ressources propres insuffisants	16
d / Une offre de formations complémentaires qui peine à trouver son public et son équilibre financier	17
e/ Une politique d'ouverture sociale insuffisante	18
Table des matières	19
Observations de la directrice de l'École de Biologie industrielle	20
Organisation de l'évaluation.....	22

Observations de la directrice de l'École de Biologie industrielle



MOT DE LA DIRECTION DE L'EBI

A l'attention du Haut Conseil de l'évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

A Cergy, le 11 juin 2025

La Direction de l'École de Biologie Industrielle a bien reçu, le 30 mai 2025, le rapport d'évaluation établi par le Hcéres à la suite de l'analyse de notre document d'autoévaluation et de la visite des 19 et 20 novembre 2024, et l'a examiné avec le plus grand intérêt.

Nous tenons à exprimer notre gratitude envers les membres du Comité d'Experts pour le professionnalisme et la rigueur dont ils ont fait preuve. Les trois axes retenus — clarification de l'identité de notre établissement, développement de notre stratégie internationale et optimisation de notre modèle économique — correspondent en tous points aux orientations stratégiques que nous avons identifiées. Leur analyse externe nous apporte un éclairage précieux pour structurer et consolider ces chantiers.

Nous relevons tout particulièrement la formulation suivante :

« S'il s'agit de vrais axes de progression, l'établissement en a cependant parfaitement conscience, et a d'ailleurs demandé au Hcéres en amont de l'évaluation qu'ils fassent l'objet d'une attention particulière... Le rapport d'autoévaluation et la visite ont en outre montré que l'école avait déjà avancé sur ces sujets. »

Cette observation confirme que nous avons engagé les premières actions nécessaires et nous encourage à maintenir un rythme soutenu dans leur mise en œuvre.

Conscients des défis identifiés, nous accueillons positivement l'ensemble de vos recommandations. Nous nous engageons à :

- Poursuivre la clarification de notre positionnement et de notre projet de marque, en renforçant la cohérence de notre communication interne et externe.
- Renforcer notre dimension internationale par le développement de partenariats académiques ciblés.
- Affiner notre gouvernance économique et financière, notamment par la diversification de nos ressources (chaires, fonds de dotation, apprentissage) afin d'assurer cohérence et soutenabilité financière.

Ainsi nous sommes déterminés à mettre en place les actions nécessaires pour relever les défis identifiés, tout en continuant de valoriser les points forts de notre organisation.

Meilleures salutations.

Clémence BERNARD

Directrice Générale

Ecole de Biologie Industrielle

EBI École de Biologie Industrielle

49, avenue des Genottes - CS 90009 - 95895 CERGY cedex
Tél.: +33 (1) 85 76 66 90 - ebi@hubebi.com - www.ebi-edu.com



Établissement d'Enseignement Supérieur Technique Privé reconnu par l'État - Certifié ISO 9001
Diplôme reconnu par la Commission des Titres d'Ingénieur - Membre de la Conférence des Grandes Écoles - Association à but non lucratif (loi 1901)
SIRET : 388 591 638 00035 - APE : 8542 Z - IBAN : FR76 3000 3035 3700 0500 0110 363 - BIC : SOGEFRPP

Organisation de l'évaluation

La visite de l'évaluation de l'École de biologie industrielle a eu lieu les 19 et 20 novembre 2024. Le comité était présidé par **M. Michel Fick**, professeur d'énergétique et de génie des procédés (section 62 du CNU) de l'Université de Lorraine, ancien vice-président en charge des partenariats économiques et du développement territorial de la même université, ancien directeur de l'École Nationale Supérieure d'Agronomie et Industries Alimentaires (ENSAIA).

Ont participé à cette évaluation :

- **Mme Patricia Costaglioli**, maître de conférences en biochimie et biologie moléculaire (section 64 du CNU) à l'École nationale supérieure de technologie des biomolécules de Bordeaux-Bordeaux INP, directrice des relations internationales, ancienne directrice des études et directrice adjointe de la même école.
- **M. Matthieu Stephant**, élève ingénieur à JUNIA ISEN Lille, élu étudiant de la même école, CM événementiel au bureau national des élèves ingénieurs.
- **Mme Laurence Trotin**, directrice générale des services adjointe de l'Université Caen Normandie, ancienne DGS de la même université et ancienne directrice adjointe du Crous Normandie.

Monsieur Daniel Coutellier, conseiller scientifique coordonnateur, et **Monsieur Aurélien Djian**, chargé de projet, représentaient le Hcéres.

L'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

On trouvera les CV des experts en se reportant à la Liste des experts ayant participé à une évaluation par le Hcéres à l'adresse URL <https://www.hceres.fr/fr/liste-des-experts-ayant-participe-une-evaluation>.

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



19 rue Poissonnière
75002 Paris, France
+33 1 89 97 44 00

